



CONCOURS 2015-2016 « Traites, esclavage et abolitions »

Thème « L'abolition de 1848 : de l'esclavage à la liberté ? »

PRÉSENTATION

A La Réunion, la commémoration de la traite, de l'esclavage et de leur abolition est célébrée le 20 décembre, date officielle fixée par décret n° 83-1003 du 23 novembre 1983.

A l'échelle nationale, le 10 mai est la « journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition » depuis 2006, sur proposition du comité pour la mémoire de l'esclavage. La France est le premier Etat et demeure le seul qui à ce jour ait déclaré la traite négrière et l'esclavage « crime contre l'humanité », elle est également le seul Etat à avoir décrété une journée nationale de commémoration. Le 10 mai évoque la déclaration de Delgrès en 1802 et marque aussi le jour de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en deuxième et dernière lecture de la loi de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place en 2011-2012 un concours intitulé « Esclavage et abolition à La Réunion - 20 décembre 1848 ». La conception de ce concours a été modifiée en 2012. Il s'intitule désormais : « Traites, esclavage et abolitions ». Pensé en partie sur le modèle du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), il s'est adressé dans un premier temps, aux classes de seconde des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel. L'édition 2012-2013 portait sur « La traite dans l'océan Indien vers l'île Bourbon au XVIII^{ème} siècle » et l'édition 2013-2014 sur « La quête de la liberté : le marronnage à Bourbon / La Réunion ». En 2014-2015, les élèves de quatrième et de seconde ont pu concourir dans la mesure où leur programme aborde ces thématiques. Le thème choisi était « Affranchissement et affranchis dans la société coloniale à Bourbon / La Réunion pendant la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle ».

Pour 2015-2016, le sujet « L'abolition de 1848 : de l'esclavage à la liberté ? » invite à nouveau les élèves à produire un récit fictif sur la vie d'un(e) esclave qui vit l'abolition et l'entrée de celui-ci ou de celle-ci dans la citoyenneté. Cette thématique essaie de mettre en lumière, non seulement le vécu de l'abolition mais aussi la difficile accession à la citoyenneté.

Le règlement ci-joint peut être modifié selon les directives ministérielles autour du concours pédagogique national « La flamme de l'égalité » du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) (Note de service n° 2015-026 du 4-3-2015).

LE CADRE DE TRAVAIL

Ce concours s'adresse aux élèves des classes de quatrième de collège ou de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Le projet peut être mené par un professeur seul ou une équipe de professeurs travaillant en transdisciplinarité alliant l'histoire, les lettres, les arts plastiques, la musique ou tout autre discipline. Au lycée général et technologique, le travail des élèves peut se faire notamment dans le cadre des enseignements d'exploration (en particulier Littérature et Société) et/ou de l'accompagnement personnalisé. Au lycée professionnel et au collège, il peut se faire dans le cadre d'une démarche de projet. **L'établissement scolaire doit inscrire la ou les classes, le ou les groupes en ligne au plus tard le 21 septembre 2015 auprès de la DAAC / Rectorat.**

LES OBJECTIFS

Il s'agit dans tous les cas que le professeur ou les équipes définissent précisément les objectifs du projet et les compétences travaillées. Ce projet s'inscrit dans les objectifs prioritaires de l'académie : prévention de l'illettrisme, développement de l'enseignement de l'histoire des arts, utilisation du numérique et construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Il offre aussi l'occasion d'aborder des caractéristiques

historiques et géographiques liées à l'adaptation des programmes d'histoire et géographie de la classe de seconde et de quatrième à La Réunion. Il permet, dans le cadre de la transdisciplinarité, par une pédagogie de projet, de donner du sens aux contenus d'enseignement et de définir des objectifs d'apprentissage en termes de connaissances, de compétences et de culture.

LA PRODUCTION

Il s'agit de produire un récit de vie (une vie entière ou une partie) d'un(e) esclave qui vit l'abolition et l'entrée de celui-ci ou de celle-ci dans la citoyenneté.

Ce récit permet d'évoquer comment l'esclave a vécu le passage de l'esclavage à l'abolition et les difficultés rencontrées pour s'intégrer dans la vie citoyenne en tant qu'homme libre en trois étapes :

1. La situation d'esclave

2. L'annonce de l'abolition et les premiers pas dans la liberté

3. La situation et les difficultés du nouveau citoyen

Le jury est particulièrement attentif à la précision et à la rigueur de l'ancrage historique.

La participation à ce concours est à inscrire dans le volet culturel du projet d'établissement sous la forme d'un projet d'actions globalisées intitulé Concours « Traites, esclavage et abolitions ».

Le récit qui peut prendre des formes variées (un récit littéraire, une bande dessinée, une pièce de théâtre - écriture dramatique seule ou mise en scène d'une pièce écrite -, un film, un clip...) doit être présenté sous forme virtuelle :

- pour les films mise en ligne sur le site de partage Daily motion ou You tube, et envoyés sur clé USB accompagnés de la fiche de présentation à la DAAC / Rectorat.
- pour les productions écrites (livres animés et autres) envoyées sur clé USB accompagnées de la fiche de présentation à la DAAC / Rectorat.

Une formation de trois jours et demi à destination des enseignants des équipes inscrites est programmée début octobre :

- en lien avec le dossier pédagogique sur l'esclavage proposé par le professeur relais Archives départementales de La Réunion
- en lien avec les 2 jeux de l'exposition *Les noms de la liberté : 1664-1848, de l'esclave au citoyen* mises à la disposition des établissements scolaires par les Archives départementales de La Réunion.
- sur les techniques d'écriture du récit, et sur l'utilisation de Linux et des logiciels associés.

La mise en ligne des productions sur une plate-forme de partage et le retour des clés USB accompagnées de la fiche de présentation doivent se faire au plus tard le 4 avril 2016 à la DAAC / Rectorat

Rectorat de La Réunion - Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
24, avenue Georges Brassens - CS 71003 - 97743 Saint-Denis cedex 9

Le jury doit apprécier à la fois la cohérence des textes et des éventuelles illustrations correspondantes mais aussi leur pertinence et ancrage historique. Il veille à ce que les trois étapes du récit soient respectées. S'il en manque une, même si le dossier est d'excellente facture, il est rejeté. De même si une certaine distance vis à vis des documents d'archives ou des travaux historiques réalisés sur la thématique n'est pas respectée, il est disqualifié comme plagiat. Le jury attribue un premier et un deuxième prix dans la catégorie collège et un premier et un deuxième prix dans la catégorie lycée.

Les équipes gagnantes du concours sont désignées parmi les classes ou les groupes d'élèves participant au concours après délibération du jury à la majorité absolue. Les différents participants sont informés du résultat par courriel après la délibération du jury.

La remise des prix est prévue autour du 10 mai 2016 dans le cadre de la « Journée nationale de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions » en présence du préfet, du recteur, du président du conseil régional, de la présidente du conseil départemental ou de leurs représentants. Les travaux des élèves ayant servi à la réalisation du récit virtuel sont diffusés à cette occasion. Tous les récits virtuels sont mis en ligne sur les sites de l'académie et des collectivités.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Katia CAZANOVE, coordonnatrice patrimoine, archives, architecture, musées, arts plastiques, design et photographie DAAC / Rectorat – katia.cazanove@ac-reunion.fr

Secrétariat de la DAAC / Rectorat - Tél. : 02 62 48 12 06